



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Chers collègues,

Oui, vous travaillez dans des conditions dégradées.

Non, la CGT n'a pas fait de démarche pour exiger le respect systématique de l'amplitude de 12 heures sur une journée.

Votre direction a décidé d'appliquer ces garanties inscrites dans la loi française et dans les directives européennes.

Concernant le planning, suite à vos demandes de moins travailler le soir, la CGT a revendiqué et obtenu :

- ✓ Le service unique du mercredi matin vous évitant de travailler le mercredi après-midi ;
- ✓ La limitation des répétitions en soirées avec la programmation des scéniques le matin et l'après-midi ;
- ✓ La compensation du décalage des congés d'été 2022 par une semaine supplémentaire de congés pendant les vacances scolaires.

Dès la saison prochaine :

- Des générales programmées toujours la veille du concert symphonique ;
- La limitation des programmes croisés symphoniques/dimanches matins.

La CGT ne cesse de pointer les problématiques suivantes, à l'origine de vos conditions de travail dégradées :

- La forte diminution des effectifs de l'orchestre (de 99 musiciens à 73 en quelques années) pour une programmation sinon étoffée voire augmentée ;
- Le recours souvent difficile et limité à des musiciens remplaçants et supplémentaires pour combler les postes non pourvus et remplacer les musiciens souffrant notamment de troubles musculosquelettiques ;
- L'absence de visibilité à long terme sur les plannings et les changements récurrents ;
- L'insuffisance de répétitions à l'Opéra avant la générale, en particulier lors d'un concert important ou retransmis dans les médias (ex: concert du 3 juin prochain) avec des conséquences sur la qualité artistique ;
- L'effectif insuffisant et le travail à flux tendu de la régie, de la bibliothèque et de l'administration de l'Opéra, qui rejaillissent sur l'organisation du travail des musiciens ;
- Le partage des espaces de travail avec le TNN et l'absence de salle dédiée pour l'orchestre, qui fait obstacle à une programmation correctement répartie de la saison ;
- L'état dégradé de la Diacosmie, pour lequel nous avons saisi le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ;
- Le respect du décompte des heures prévu par le règlement de l'orchestre pour les musiciens ;
- L'insuffisance des salaires et des primes d'instruments ;

- La problématique de l'assurance des instruments, difficilement prise en charge par l'employeur ;
- L'absence d'avance des frais de déplacement quand la mairie les prend en charge ;
- L'absence d'une rémunération garantie annuelle couvrant les droits de propriété intellectuelle des musiciens (en amorce de dialogue avec la direction).

Comme nous avons pu le dire au Directeur général adjoint à la Culture, pour notre organisation syndicale, l'exécutif doit se donner les moyens de ses ambitions affichées.

Alors que certains se complaisent dans la gesticulation et l'invective, il ne peut nous être opposé d'obtenir des résultats.

Afin de faire avancer toutes ces revendications et d'autres que vous pourriez avoir, notre syndicat a prévu d'organiser rapidement une réunion d'information syndicale pour envisager des actions à mener.